

De: Ferme Rohfritsch Frères <ferme.rohfritsch@orange.fr>
Envoyé: jeudi 21 novembre 2024 19:06
À: 67 Bal Enquête Publique Truchtersheim et Autres
Objet: Réclamation enquête publique Truchtersheim
Pièces jointes: courrier réclamation Rohfritsch.pdf

Bonjour Mr le commissaire,

Veillez trouver en PJ ma lettre de réclamation concernant l'enquête publique en cours.*

Merci de bien vouloir m'en confirmer la bonne prise en compte.

Bien cordialement,

M. Rohfritsch

SCEA ROHFRI TSCH FRERES

3, rue de la Laiterie

67370 REITWILLER

Reitwiller, le 13 novembre 2024

A l'attention de M. Philippe MERKLING

Commissaire Enquêteur

Objet :

Lettre de réclamation remembrement Truchtersheim

Monsieur,

Etant exploitant agricole sur le ban communal de Truchtersheim, je vous fait part de mes deux réclamations.

- Mes terres en propriété (que j'exploite) ont été placées en section 41 planche 33/36 parcelle n°13. Sur cette dernière, je me suis vu greffer une « micro parcelle » d'environ 10 m² portant le n° 15 au profit de M. WEISS qui s'attribue le droit de laisser une ancienne vanne de son réseau d'irrigation qui est obsolète et hors d'activité depuis plusieurs années. Par la présente, je demande simplement la suppression de cette enclave dans ma parcelle, et souhaite que cette vanne d'utilité privée soit déplacée dans la parcelle de l'exploitant qui en jouit. Après m'être informé auprès de conseillers spécialisés dans l'irrigation, ces derniers m'ont indiqué qu'il n'y a aucune difficulté à déplacer une vanne de ce type. Pour rappel, l'un des principaux objectifs d'un aménagement foncier est d'améliorer l'exploitation du parcellaire et non de créer des obstacles au milieu d'un ensemble de parcelles contiguës.
- Par ailleurs, je suis l'exploitant des parcelles n° 48 – 49 – 50 section 40 planche 32/36. Cet îlot est entouré au Nord, au Sud et à l'Est par des cours d'eau arborés par différentes essences plus ou moins envahissantes. A ce jour, au vu de la végétation existante, et des nouvelles limites parcellaires, l'accès à notre îlot ne peut pas se faire en l'état et nécessite de dégager l'espace dédié aux chemins d'exploitation qui doivent être rendus carrossables.

Je vous prie de bien vouloir prendre mes requêtes en considération et vous en remercie d'avance.

Bien cordialement,

Marc Rohfritsch Diemer
Co-gérant de la Scea Rohfritsch Frères

